

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX  
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	69,00 €
avec la propriété industrielle.....	112,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	82,00 €
avec la propriété industrielle.....	133,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	100,00 €
avec la propriété industrielle.....	162,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	52,00 €

### INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) .....	7,70 €
Gérançes libres, locations gérançes .....	8,20 €
Commerces (cessions, etc...) .....	8,60 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) .....	8,90 €

## SOMMAIRE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 3.091 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Major à la Direction de la Sûreté Publique (p. 250).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.092 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 251).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.093 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 251).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.094 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 251).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.120 du 10 février 2011 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 252).*
- Ordonnance Souveraine n° 3.132 du 15 février 2011 portant nomination d'un Conseiller à l'Ambassade de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, ainsi qu'auprès des Communautés Européennes (p. 252).*

*Ordonnance Souveraine n° 3.133 du 15 février 2011 portant nomination du Premier Secrétaire de l'Ambassade de Monaco en Allemagne (p. 252).*

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

- Arrêté Ministériel n° 2011-63 du 11 février 2011 portant agrément de l'association dénommée « U Cantin D'A Roca » (p. 253).*
- Arrêté Ministériel n° 2011-64 du 11 février 2011 portant agrément de l'association dénommée « Groupement des Entreprises Monégasques dans la Lutte contre le Cancer (G.E.M.L.U.C.) » (p. 253).*
- Arrêté Ministériel n° 2011-65 du 11 février 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 253).*
- Arrêté Ministériel n° 2011-66 du 11 février 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 254).*
- Arrêté Ministériel n° 2011-67 du 11 février 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « VESTRA WEALTH S.A.M. », au capital de 450.000 € (p. 258).*

Arrêté Ministériel n° 2011-68 du 11 février 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «EIFFAGE CONSTRUCTION MONACO S.A.M.», au capital de 280.000 € (p. 259).

Arrêté Ministériel n° 2011-69 du 14 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Musée d'Anthropologie Préhistorique relevant de la Direction des Affaires Culturelles (p. 259).

Arrêté Ministériel n° 2011-70 du 14 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Chargé de Mission au Conseil National (p. 260).

Arrêté Ministériel n° 2011-71 du 14 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Conseiller Technique au Conseil National (p. 261).

---

### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

---

Arrêté Municipal n° 2011-0477 du 9 février 2011 portant nomination d'un Contrôleur dans les Services Communaux (Contrôle Municipal des Dépenses) (p. 261).

Arrêté Municipal n° 2011-0478 du 9 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe dans les Services Communaux (Secrétariat Général) (p. 261).

---

### AVIS ET COMMUNIQUÉS

---

#### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 262).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 262).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2011-22 d'un Chef de Section à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 262).

Avis de recrutement n° 2011-23 d'une Secrétaire-Sténodactylographe au Secrétariat du Département de l'Intérieur (p. 263).

Avis de recrutement n° 2011-24 d'un Attaché au Service de l'Emploi de la Direction du Travail (p. 263).

---

#### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Appel à candidatures pour l'attribution d'une autorisation administrative de mise en exploitation de taxi (p. 263).

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 264).

---

#### DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un coordinateur au centre d'accueil des visiteurs consacré au T.I.C. de l'Union Internationale des Télécommunications (Genève) (p. 264).

#### MAIRIE

Convocation du Collège Electoral (p. 265).

Appel à candidature Village de Noël 2011 - 2012 Quai Albert I<sup>er</sup> (p. 265).

Appel à candidatures dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine (p. 265).

Avis de vacance d'emploi n° 2011-07 d'un poste de maître-nageur-sauveteur à la piscine Saint-Charles (p. 267).

---

#### INFORMATIONS (p. 267).

---

#### INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 268 à 277).

---



---

### ORDONNANCES SOUVERAINES

---

Ordonnance Souveraine n° 3.091 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Major à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 51 du 13 mai 2005 portant nomination d'un Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

#### Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Patrice BIAGI, Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Major et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 18 février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un janvier deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :  
J. BOISSON.

---

*Ordonnance Souveraine n° 3.092 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Brigadier-Chef de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.467 du 16 juin 1998 portant nomination d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Michel ETIENNE, Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Brigadier-Chef de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 18 février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un janvier deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.093 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 56 du 13 mai 2005 portant nomination d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Thierry ZENATI, Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Brigadier de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 18 février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un janvier deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.094 du 21 janvier 2011 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 9.007 du 22 septembre 1987 portant nomination d'un Agent de police ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 janvier 2011 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Paolo TOSCANO, Agent de police, est nommé en qualité de Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 18 février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un janvier deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.120 du 10 février 2011 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.192 du 18 février 2004 portant nomination d'un Major à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 septembre 2010 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Claude PECOUT, Major à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 18 février 2011.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. PECOUT.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.132 du 15 février 2011 portant nomination d'un Conseiller à l'Ambassade de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, ainsi qu'auprès des Communautés Européennes.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.077 du 4 février 2009 portant nomination du Premier Secrétaire de l'Ambassade de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas ainsi qu'auprès des Communautés Européennes ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Christophe CROVETTO est nommé Conseiller en Notre Ambassade en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, ainsi qu'auprès des Communautés Européennes.

Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 3.133 du 15 février 2011 portant nomination du Premier Secrétaire de l'Ambassade de Monaco en Allemagne*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.075 du 4 février 2009 portant nomination du Deuxième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Cédric BRAQUETTI est nommé Premier Secrétaire de Notre Ambassade en Allemagne.

Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze février deux mille onze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2011-63 du 11 février 2011 portant agrément de l'association dénommée « U Cantin D'A Roca ».*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 95-443 du 25 octobre 1995 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée « U Cantin D'A Roca » ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

### Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée « U Cantin D'A Roca » est agréée.

#### ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

#### ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-64 du 11 février 2011 portant agrément de l'association dénommée « Groupement des Entreprises Monégasques dans la Lutte contre le Cancer (G.E.M.L.U.C.) ».*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 73-197 du 6 avril 1973 portant autorisation et approbation des statuts d'une association dénommée « Groupement des Entreprises Monégasques dans la Lutte contre le Cancer (G.E.M.L.U.C.) » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

### Arrêtons :

#### ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée « Groupement des Entreprises Monégasques dans la Lutte contre le Cancer (G.E.M.L.U.C.) » est agréée.

#### ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions légales ou réglementaires requises pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

#### ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-65 du 11 février 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

En vertu des dispositions de l'article premier de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, les établissements de crédit et autres institutions financières, les entreprises d'assurance et tout organisme, entité ou personne sont tenus de procéder au gel des fonds et des ressources économiques appartenant, possédés ou détenus par l'association culturelle Fraternité Pantin, sise 7 rue Honoré, 93500 Pantin (France), enregistrée au répertoire français des associations sous le numéro w931003952, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 492 169 032 ;

## ART. 2.

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de sa publication au Journal de Monaco, et resteront en vigueur jusqu'au 26 mai 2011.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-66 du 11 février 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2011-66 DU 11 FEVRIER 2011 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

(1) Les mentions suivantes sont supprimées dans la rubrique «Personnes physiques» :

(a) «Abdulbasit Abdulrahim [alias a) Abdul Basit Fadil Abdul Rahim, b) Abdelbasit Abdelrahim, c) Abdullah Mansour, d) Abdallah Mansour, e) Abdulrahim Abdulbasit Fadil Mahoud, f) Abdul Bohlega, g) Abdulbasit Mahmoud, h) Abdul Mahmoud, i) Abdulbasit Fadil Abdulrahim Mahmoud, j) Abdul Basit Mahmoud, k) Abdulbasit Mahmood, l) Abdul Basit Fadil Abdul Rahim, m) Abdulbasit Abdulrahim Mahmoud]. Adresses : a) Londres, Royaume-Uni ; b) Birmingham, Royaume-Uni. Né le a) 2.7.1968, b) le 2.9.1968, à a) Gdabia, Libye ; b) Amman, Jordanie. Nationalité : a) britannique ; b) jordanienne. Passeport britannique n° 800220972. Renseignements complémentaires : a) numéro britannique d'assurance sociale PX053496A ; b) numéro britannique d'assurance sociale SJ855878C.»

(b) «Maftah Mohamed Elmabruk [alias a) Muftah Al Mabrook, b) Mustah ElMabruk, c) Maftah El Mobruk, d) Muftah El Mabruk, e) Maftah Elmobruk, f) Al Hajj Abd Al Haqq, g) Al Haj Abd Al Hak]. Adresse : Londres, Royaume-Uni. Date de naissance : 1.5.1950. Lieu de naissance : Libye. Nationalité : libyenne. Renseignements complémentaires : a) numéro britannique d'assurance sociale : PW503042C ; b) résident britannique ; c) a participé à des activités de mobilisation de fonds pour le compte du Groupe libyen de combat pour l'Islam (LIFG). A été associé à des membres du LIFG au Royaume-Uni, notamment Mohammed Benhammedi et Ismail Kamoka, un membre occupant un poste de haut rang au sein du LIFG au Royaume-Uni, qui a été jugé coupable de financement du terrorisme et a été condamné au Royaume-Uni, en juin 2007.»

(c) «Abdelrazag Elsharif Elost (alias Abdelrazag Elsharif Al Usta). Adresse : Londres, Royaume-Uni. Date de naissance : le 20.6.1963. Lieu de naissance : Soguma, Libye. Passeport n° : 304875071 (passeport britannique). Nationalité : britannique. Renseignements complémentaires : a) numéro britannique d'assurance sociale : PW669539D ; b) a participé à des activités de mobilisation de fonds et de facilitation financière pour le compte du Groupe libyen de combat pour l'Islam (LIFG). A été associé à des membres du LIFG au Royaume-Uni, notamment Mohammed Benhammedi, Taher Nasuf et Ismail Kamoka, un membre occupant un poste de haut rang au sein du LIFG au Royaume-Uni, qui a été jugé coupable de financement du terrorisme et a été condamné au Royaume-Uni, en juin 2007.»

(d) «Jalaluddin Shinwari (alias Jalaluddin Shinwari). Titre : maulavi. Fonction : ministre adjoint de la justice sous le régime Taliban. Date de naissance : vers 1968. Lieu de naissance : district de Shinwar, province de Ningharhar, Afghanistan. Nationalité : afghane.»

(2) La mention «Sayf Al-Adl (alias Saif Al-'Adil). Né vers 1963 en Égypte. Serait ressortissant égyptien. Responsable de la sécurité de l'UBL.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Sayf al-Adl (alias Saif Al-'Adil). Né en 1963, en Égypte. Renseignements complémentaires : a) serait ressortissant égyptien ; b) responsable de la sécurité d'Oussama ben Laden.»

(3) La mention «Mohamed Ben Belgacem Ben Abdallah Al-Aouadi (alias Mohamed Ben Belkacem Aouadi). Adresses : a) Via A. Masina 7, Milan, Italie, b) Via Dopini 3, Gallarate, Italie. Date de naissance : 11.12.1974. Lieu de naissance : Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L191609 (passeport tunisien délivré le 28.2.1996 et venu à expiration le 27.2.2001). N° d'identification nationale : 04643632 délivré le 18.6.1999. Autres renseignements : a) numéro italien d'identification fiscale : DAOMMD74T11Z352Z, b) nom de sa mère : Ourida, c) condamné à une peine de prison de trois ans et demi en Italie, le 11 décembre 2002, libéré le 25 novembre 2004 et expulsé vers la Tunisie le 1<sup>er</sup> décembre 2004.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Mohamed Ben Belgacem Ben Abdallah Al-Aouadi [alias a) Mohamed Ben Belkacem Aouadi, b) Fathi Hannachi]. Adresse : 23, 50<sup>e</sup> rue Zehrouni, Tunis, Tunisie. Né le 11.12.1974, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L191609 (passeport tunisien délivré le 28.2.1996 et venu à expiration le 27.2.2001). N° d'identification nationale : 04643632 délivré le 18.6.1999. Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : DAOMMD74T11Z352Z, b) nom de sa mère : Ourida Bint Mohamed, c) expulsé d'Italie vers la Tunisie le 1.12.2004.»

(4) La mention «Shafiq Ben Mohamed Ben Mohamed Al-Ayadi [alias a) Ayadi Chafiq Bin Muhammad, b) Ben Muhammad Ayadi Chafik, c) Ben Muhammad Aiadi, d) Ben Muhammad Aiady, e) Ayadi Shafiq Ben Mohamed, f) Ayadi Chafiq Ben Mohamed, g) Chafiq Ayadi, h) Chafik Ayadi, i) Ayadi Chafiq, j) Ayadi Chafik, k) Ajadi Chafik, l) Abou El Baraa]. Adresses : a) Helene Meyer Ring 10-1415-80809, Munich, Allemagne ; b) 129 Park Road, London NW8, Royaume-Uni ; c) 28 Chaussée de Lille, Mouscron, Belgique ; c) Dublin, Irlande (lieu de résidence en août 2009). Né le 21.1.1963 à Sfax, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : E423362 (passeport tunisien délivré à Islamabad le 15.5.1988, venu à expiration le 14.5.1993). N° d'identification nationale : 1292931. Renseignements complémentaires : a) son adresse en Belgique est une boîte postale. Les autorités belges affirment que cette personne n'a jamais résidé en Belgique ; b) vivrait à Dublin, Irlande ; c) nom de son père : Mohamed ; nom de sa mère : Medina Abid ; d) lié à la fondation islamique Al-Haramain.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Shafiq Ben Mohamed Ben Mohamed Al-Ayadi [alias a) Ayadi Chafiq Bin Muhammad, b) Ben Muhammad Ayadi Chafik, c) Ben Muhammad Aiadi, d) Ben Muhammad Aiady, e) Ayadi Shafiq Ben Mohamed, f) Ayadi Chafiq Ben Mohamed, g) Chafiq Ayadi, h) Chafik Ayadi, i) Ayadi Chafiq, j) Ayadi Chafik, k) Ajadi Chafik, l) Abou El Baraa]. Adresse : Dublin, Irlande (lieu de résidence en août 2009). Né le : 21.1.1963 à Sfax, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : E423362 (passeport tunisien délivré à Islamabad le 15.5.1988, venu à expiration le 14.5.1993). N° d'identification nationale : 1292931. Renseignements complémentaires : a) nom de son père : Mohamed ; nom de sa mère : Medina Abid ; b) lié à la fondation islamique Al-Haramain.»

(5) La mention «Tarek Ben Al-Bechir Ben Amara Al-Charaabi [alias a) Tarek Sharaabi, b) Haroun, c) Frank]. Adresse : Viale Bligny 42, Milan, Italie. Né le 31.3.1970, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport tunisien n° L579603, délivré à Milan le 19.11.1997, et arrivé à expiration le 18.11.2002. N° d'identification nationale : 007-99090. Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : CHRTRK70C31Z352U, b) le nom de sa mère est Charaabi Hedia, c) libéré de prison en Italie le 28.5.2004, d) était en fuite en octobre 2007, e) réside en Suisse depuis 2004.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Tarek Ben Al-Bechir Ben Amara Al-Charaabi [alias a) Tarek Sharaabi, b) Haroun, c) Frank]. Adresse : Vordere Gasse 29, 7012

Felsberg, Suisse. Né le 31.3.1970, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport tunisien n° L579603, délivré à Milan le 19.11.1997 et arrivé à expiration le 18.11.2002. N° d'identification nationale : 007-99090. Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : CHRTRK70C31Z352U, b) nom de sa mère : Charaabi Hedia.»

(6) La mention «Ahmed Mohammed Hamed Ali [alias a) Abdurehman, Ahmed Mohammed, b) Ahmed Hamed, c) Ali, Ahmed Mohammed, d) Ali, Hamed, e) Hemed, Ahmed, f) Shieb, Ahmed, g) Abu Fatima, h) Abu Islam, i) Abu Khadijah, j) Ahmed l'Égyptien, k) Ahmed, Ahmed, l) Al-Masri, Ahmad, m) Al-Surir, Abu Islam, n) Shuaib]. Né a) en 1965, b) le 1<sup>er</sup> janvier 1967, en Égypte. Nationalité : égyptienne. Autre renseignement : Afghanistan.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Ahmed Mohammed Hamed Ali [alias a) Abdurehman, Ahmed Mohammed, b) Ahmed Hamed, c) Ali, Ahmed Mohammed, d) Ali, Hamed, e) Hemed, Ahmed, f) Shieb, Ahmed, g) Abu Fatima, h) Abu Islam, i) Abu Khadijah, j) Ahmed l'Égyptien, k) Ahmed, Ahmed, l) Al-Masri, Ahmad, m) Al-Surir, Abu Islam, n) Shuaib]. Né le 13.1.1967, à Badari, Asyout, Égypte. Nationalité : égyptienne. Renseignement complémentaire : Afghanistan.»

(7) La mention «Riadh Ben Belkassem Ben Mohamed Al-Jelassi. Date de naissance : 15.12.1970. Lieu de naissance : Al-Mohamedia, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L276046 (passeport tunisien délivré le 1.7.1996 et venu à expiration le 30.6.2001).», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Riadh Ben Belkassem Ben Mohamed Al-Jelassi. Adresse: Italie. Né le 15.12.1970, à Al-Mohamedia, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L276046 (passeport tunisien délivré le 1.7.1996 et venu à expiration le 30.6.2001). Renseignements complémentaires : a) nom de sa mère : Reem Al-Askari, b) membre du Groupe combattant tunisien.»

(8) La mention «Tarek Ben Habib Ben Al-Toumi Al-Maaroufi [alias a) Abu Ismail, b) Abou Ismail el Jendoubi, c) Abou Ismail Al Djoundoubi]. Adresses : a) Gaucheret 193, 1030 Schaerbeek (Bruxelles), Belgique, b) rue de l'agriculture 172, 1030 Schaerbeek (Bruxelles), Belgique, c) rue Léon Théodore 107/1, 1090 Jette (Bruxelles), Belgique. Né le 23.11.1965 à Ghardimaou, Tunisie. Nationalité : a) tunisienne, b) belge (depuis le 8.11.1993). Passeport tunisien n° E590976, délivré le 19.6.1987 et venu à expiration le 18.6.1992. Renseignements complémentaires : a) arrêté en Belgique le 18.12.2001, b) relâché début 2008 et de nouveau arrêté en juin 2009 pour manquements aux conditions de sa liberté conditionnelle.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Tarek Ben Habib Ben Al-Toumi Al-Maaroufi [alias a) Abu Ismail, b) Abou Ismail el Jendoubi, c) Abou Ismail Al Djoundoubi]. Adresse : rue Léon Théodore 107/1, 1090 Jette (Bruxelles), Belgique. Né le 23.11.1965, à Ghardimaou, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport tunisien n° E590976, délivré le 19.6.1987 et venu à expiration le 18.6.1992. Renseignements complémentaires : a) déchu de la nationalité belge le 26.1.2009, b) détenu à Nivelles, Belgique, depuis octobre 2010.»

(9) La mention «Nazih Abdul Hamed Nabih Al-Ruqai'i [alias a) Anas Al-Liby, b) Anas Al-Sibai, c) Nazih Abdul Hamed Al-Raghie]. Adresse : Al Nawafaliyyin, Jarraba Street, Taqsim Al Zuruq, Afghanistan. Date de naissance : a) 30.3.1964, b) 14.5.1964. Lieu de naissance : Tripoli, Libye. Nationalité : libyenne. Passeport n° : 621570. n° d'identification nationale : T/200310.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Nazih Abdul Hamed Nabih Al-Ruqai'i [alias a) Anas Al-Liby, b) Anas Al-Sibai, c) Nazih Abdul Hamed Al-Raghie]. Adresse : Al Nawafaliyyin, Jarraba Street, Taqsim Al Zuruq, Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne. Né le : a) 30.3.1964, b) 14.5.1964, à Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne. Nationalité : libyenne. Passeport n° : 621570. N° d'identification nationale : 200310/I.»

(10) La mention «Al-Azhar Ben Mohammed Ben El-Abed Al-Thili. Adresse : Via Carlo Porta 97, Legnano, Italie. Date de naissance : 26.3.1969. Lieu de naissance : Feriana, Tunisie. Nationalité : tunisienne.

Passeport n° : M351140 (passeport tunisien venu à expiration le 16.6.2005). Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : TLLLHR69C26Z352G ; b) condamné en France le 14.10.2002 ; c) extradé vers l'Italie le 6.9.2006; détenu en Italie jusqu'en juillet 2007 ; d) condamné par défaut en Tunisie à vingt ans d'emprisonnement., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Al-Azhar Ben Mohammed Ben El-Abed Al-Tlili (alias Lazar Ben Mohammed Tlili). Adresse : Via Carlo Porta 97, Legnano, Italie. Né le 26.3.1969, à Feriana, Al-Kasrain, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : M351140 (passeport tunisien venu à expiration le 16.6.2005). Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : TLLLHR69C26Z352G ; b) libéré de prison en Italie le 15.1.2007, c) nom de sa mère : Essayda Bint Salih Al-Tlili.»

(11) La mention «Aiman Muhammed Rabi Al-Zawahiri [alias a) Ayman Al-Zawahiri, b) Ahmed Fuad Salim, c) Al Zawahry Aiman Mohamed Rabi Abdel Muaz, d) Al Zawahiri Ayman, e) Abdul Qader Abdul Aziz Abdul Moez Al Doctor, f) Al Zawahry Aiman Mohamed Rabi, g) Al Zawahry Aiman Mohamed Rabie, h) Al Zawahry Aiman Mohamed Robi, i) Dhawahri Ayman, j) Eddaouahiri Ayman, k) Nur Al Deen Abu Mohammed, l) Abu Fatma, m) Abu Mohammed]. Titre : a) Docteur, b) Dr. Né le 19 juin 1951 à Gizeh, Égypte. Nationalité : serait de nationalité égyptienne. Passeport n° : a) 1084010 (Égypte), b) 19820215. Autres renseignements : a) ancien chef opérationnel et militaire du groupe du Djihad islamique égyptien, aujourd'hui proche associé d'Oussama ben Laden ; b) vit dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Aiman Muhammed Rabi Al-Zawahiri [alias a) Ayman Al-Zawahiri, b) Ahmed Fuad Salim, c) Al Zawahry Aiman Mohamed Rabi Abdel Muaz, d) Al Zawahiri Ayman, e) Abdul Qader Abdul Aziz Abdul Moez Al Doctor, f) Al Zawahry Aiman Mohamed Rabi, g) Al Zawahry Aiman Mohamed Rabie, h) Al Zawahry Aiman Mohamed Robi, i) Dhawahri Ayman, j) Eddaouahiri Ayman, k) Nur Al Deen Abu Mohammed, l) Ayman Al Zawahiri, m) Ahman Fuad Salim, n) Abu Fatma, o) Abu Mohammed]. Titre : a) Docteur, b) Dr. Né le 19.6.1951 à Gizeh, Égypte. Nationalité : égyptienne. Passeport n° : a) 1084010 (passeport égyptien), b) 19820215. Renseignements complémentaires : a) ancien chef opérationnel et militaire du groupe du Djihad islamique égyptien, aujourd'hui proche associé d'Oussama ben Laden ; b) se trouverait dans région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.»

(12) La mention «Al As'ad Ben Hani [alias a) Lased Ben Hani, b) Mohamed Abu Abda]. Date de naissance : 5.2.1969. Lieu de naissance : Tripoli, Libye. Autres renseignements : a) charges à son encontre en Allemagne rejetées, b) condamné en Italie le 11.11.2002 à une peine de 6 ans, c) professeur de chimie., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Mohamed Aouani [alias a) Lased Ben Hani, b) Al-As'ad Ben Hani, c) Mohamed Ben Belgacem Awani, d) Mohamed Abu Abda, e) Abu Obeida]. Né le a) 5.2.1970, b) 5.2.1969. Nationalité: tunisienne. Né à : a) Tripoli, Libye, b) Tunis, Tunisie. Renseignements complémentaires : a) professeur de chimie, b) expulsé d'Italie vers la Tunisie le 27.8.2006.»

(13) La mention «Said Bahaji. Adresse : ayant résidé à Bunatwiete 23, D-21073 Hamburg, Allemagne. Né le 15 juillet 1975, à Haselünne (Basse Saxe), Allemagne. Nationalité : a) allemande, b) marocaine. Passeports : a) passeport allemand provisoire n° 28642163 émis par la ville de Hamburg, b) passeport marocain expiré n° 954242, émis le 28 juin 1995 à Meknès, Maroc ; c) n° d'identification nationale : BPA n° 1336597587., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Said Bahaji [alias a) Zouheir Al Maghribi b) Mohamed Abbattay c) Abderrahmane Al Maghribi]. Adresse : a) résidé à Bunatwiete 23, D-21073 Hamburg, Allemagne. Né le 15.7.1975, à Haselünne (Basse Saxe), Allemagne. Nationalité : a) allemande, b) marocaine. Passeports : passeport allemand provisoire n° 28642163 émis par la ville de Hamburg, b) passeport marocain expiré n° 954242, émis le 28.6.1995 à Meknès, Maroc. N° d'identification nationale : BPA n° 1336597587. Renseignements complémentaires : a) responsable adjoint du comité des

médias d'Al-Qaida depuis avril 2010 ; b) supposé se trouver dans la région frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan.»

(14) La mention «Nabil Ben Mohamed Ben Ali Ben Attia. Adresse : Tunis, Tunisie. Date de naissance : 11.5.1966. Lieu de naissance : Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L289032 (passeport tunisien délivré le 22.8.2001 et qui viendra à expiration le 21.8.2006).», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Nabil Ben Mohamed Ben Ali Ben Attia (alias Abu Salim). Adresse : Via Val Bavona 1, Milan, Italie. Né le 11.5.1966, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L289032 (passeport tunisien délivré le 22.8.2001 et arrivé à expiration le 21.8.2006).»

(15) La mention «Adel Ben Al-Azhar Ben Youssef Ben Soltane. Adresse : Via Latisana 6, Milan, Italie. Date de naissance : 14 juillet 1970. Lieu de naissance : Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : M408665 (passeport tunisien émis le 4 octobre 2000, arrivé à expiration le 3 octobre 2005). Renseignements complémentaires : a) numéro d'identification fiscale italien : BNSDLA70L14Z352B, b) a purgé une peine de prison de 3 ans et six mois en Italie. Libéré le 23 février 2004 et expulsé vers la Tunisie le 28 février 2004, c) actuellement en détention en Tunisie., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Adel Ben Al-Azhar Ben Youssef Ben Soltane (alias Zakariya). Adresse: Tunisie. Né le 14.7.1970, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : M408665 (passeport tunisien émis le 4.10.2000, arrivé à expiration le 3.10.2005). Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : BNSDLA70L14Z352B, b) expulsé d'Italie vers la Tunisie le 28.2.2004.»

(16) Le mention «Ramzi Mohamed Abdullah Binalshibh [alias a) Binalsheidah, Ramzi Mohamed Abdullah ; b) Bin Al Shihb, Ramzi ; c) Omar, Ramzi Mohamed Abdellah ; d) Mohamed Ali Abdullah Bawazir ; e) Binalshibh Ramzi Mohamed Abdellah ; f) Ramzi Binalshib ; g) Ramzi Mohamed Abdellah Omar Hassan Alassiri ; h) Binalshibh Ramsi Mohamed Abdullah ; i) Abu Ubaydah ; j) Umar Muhammad "Abdallah Ba" Amar ; k) Ramzi Omar]. Date de naissance : a) 1.5.1972 ; b) 16.9.1973 ; c) 15.7.1975. Lieu de naissance : a) Gheil Bawazir, Hadramawt, Yémen, b) Khartoum, Soudan. Nationalité : a) yéménite ; b) soudanaise. Passeport n° 00085243 (émis le 17.11.1997 à Sanaa, Yémen). Renseignements complémentaires : a) arrêté à Karachi, Pakistan, le 30.9.2002 ; b) en détention provisoire aux États-Unis d'Amérique depuis juillet 2007., sous la rubrique "Personnes physiques", est remplacée par les données suivantes :

«Ramzi Mohamed Abdullah Binalshibh [alias a) Binalsheidah, Ramzi Mohamed Abdullah, b) Bin Al Shihb, Ramzi, c) Omar, Ramzi Mohamed Abdellah, d) Mohamed Ali Abdullah Bawazir, e) Binalshibh Ramzi Mohamed Abdellah, f) Ramzi Binalshib, g) Ramzi Mohamed Abdellah Omar Hassan Alassiri, h) Binalshibh Ramsi Mohamed Abdellah, i) Abu Ubaydah, j) Umar Muhammad "Abdallah Ba" Amar, k) Ramzi Omar]. Né le : a) 1.5.1972, b) 16.9.1973, à a) Gheil Bawazir, Hadramawt, Yémen, b) Khartoum, Soudan. Nationalité : yéménite. Passeport n° : 00085243 (émis le 17.11.1997 à Sanaa, Yémen). Renseignements complémentaires : a) arrêté à Karachi, Pakistan, le 30.9.2002 ; b) en détention provisoire aux États-Unis d'Amérique depuis mai 2010.»

(17) La mention «Usama Muhammed Awad Bin Laden [alias a) Oussama Ben Laden, b) Usama Bin Muhammed Bin Awad, Osama Bin Laden, c) Ben Laden Osama, d) Ben Laden Ossama, e) Ben Laden Usama, f) Bin Laden Osama Mohamed Awdh, g) Bin Laden Usamah Bin Muhammad, h) Shaykh Usama Bin Ladin, i) Usamah Bin Muhammad Bin Ladin, j) Abu Abdallah Abd Al-Hakim, k) Al Qaqa]. Titre : a) Shaykh, b) Hajj. Date de naissance : a) 30 juillet 1957, b) 28 juillet 1957, c) 10 mars 1957, d) 1<sup>er</sup> janvier 1957, e) 1956, f) 1957. Lieu de naissance : a) Djeddah, Arabie saoudite, b) Yémen. Nationalité : retraité de la citoyenneté saoudienne, désormais officiellement ressortissant afghan., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Usama Muhammed Awad Bin Laden [alias a) Usama Bin Muhammed Bin Awad, Osama Bin Laden, b) Ben Laden Osama, c) Ben Laden Ossama, d) Ben Laden Usama, e) Bin Laden Osama Mohamed Awdh,



f) Bin Laden Usamah Bin Muhammad, g) Shaykh Usama Bin Ladin, h) Usamah Bin Muhammad Bin Ladin, i) Usama bin Laden, j) Usama bin Ladin, k) Osama bin Ladin, l) Osama bin Muhammad bin Awad bin Ladin, m) Usama bin Muhammad bin Awad bin Ladin, n) Abu Abdallah Abd Al Hakim, o) Al Qaqa]. Titre : a) Shaykh, b) Hajj. Date de naissance : a) 30.7.1957, b) 28.7.1957, c) 10.3.1957, d) 1.1.1957, e) 1956, f) 1957. Lieu de naissance : a) Djeddah, Arabie saoudite, b) Yémen. Nationalité : retrait de la citoyenneté saoudienne, nationalité afghane accordée par le régime des Taliban.»

(18) La mention «Al-Mokhtar Ben Mohamed Ben Al-Mokhtar Bouchoucha (alias Bushusha, Mokhtar). Adresse : Via Milano n° 38, Spinadesco (CR), Italie. Date de naissance : 13 octobre 1969. Lieu de naissance : Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : K754050 (passeport tunisien émis le 26 mai 1999, arrivé à expiration le 25 mai 2004). N° d'identification nationale : 04756904, délivré le 14 septembre 1987. Renseignements complémentaires : a) numéro d'identification fiscale italien : BCHMHT69R13Z352T, b) nom de sa mère : Bannour Hedia, c) condamné en Italie le 11 décembre 2002 (3 ans et demi), d) libéré le 3 mai 2006, mais avec l'obligation de se présenter à intervalles réguliers aux autorités de Crémone.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Al-Mokhtar Ben Mohamed Ben Al-Mokhtar Bouchoucha (alias Bushusha, Mokhtar). Adresse : Via Milano 38, Spinadesco (CR), Italie. Né le 13.10.1969, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : K754050 (passeport tunisien émis le 26.5.1999, arrivé à expiration le 25.5.2004). N° d'identification nationale : 04756904, délivré le 14.9.1984. Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : BCHMHT69R13Z352T, b) nom de sa mère : Hedia Bannour.»

(19) La mention «Yassine Chekkouri, né le 6 octobre 1966 à Safi, Maroc. Autres renseignements : a) purgé une peine de prison de 4 ans en Italie. Libéré le 2 février 2004 et expulsé vers le Maroc le 26 février 2004.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Yassine Chekkouri. Adresse : 7, 7<sup>e</sup> rue, Hay Anas Safi, Maroc. Né le 6.10.1966, à Safi, Maroc. Nationalité : marocaine. N° de passeport : F46947 (passeport marocain), n° d'identification nationale : H-135467 (carte d'identité nationale marocaine). Renseignements complémentaires : a) nom de sa mère : Feue Hlima Bent Barka ; nom de son père : Abderahmane Mohammed Ben Azzouz, b) expulsé d'Italie vers le Maroc le 26.2.2004.»

(20) La mention «Mamoun Darkazanli [alias a) Abu Ilyas, b) Abu Ilyas Al Suri, c) Abu Luz, d) Abu Al Loh, e) Abu Ylias]. Adresse : Uhlenhorster Weg 34, Hambourg, 22085 Allemagne. Né le 4 août 1958, à Damas, Syrie. Nationalité : a) syrienne, b) allemande. Passeport n° : 1310636262 (passeport allemand arrivé à expiration le 29 octobre 2005. N° d'identification nationale : 1312072688 (carte d'identité allemande arrivée à expiration le 29 octobre 2005).», sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par les données suivantes :

«Mamoun Darkazanli [alias a) Abu Ilyas, b) Abu Ilyas Al Suri, c) Abu Luz, d) Abu Al Loh, e) Abu Ylias]. Adresse : Uhlenhorster Weg 34, Hambourg, 22085 Allemagne. Né le 4.8.1958, à Damas, Syrie. Nationalité : a) syrienne, b) allemande. Passeport n° : 1310636262 (passeport allemand arrivé à expiration le 29.10.2005. N° d'identification nationale : 1312072688 (carte d'identité allemande arrivée à expiration le 29.10.2005). Renseignements complémentaires : nom de son père : Mohammed Darkazanli ; nom de sa mère : Nur Al-Huda Sheibani Altgelbi.»

(21) La mention «Mounir El Motassadeq. Adresse : Göschenstraße 13, D-21073 Hambourg, Allemagne, né le 3 avril 1974, à Marrakech, Maroc. Nationalité : marocaine. Passeport n° H 236483 (passeport marocain). Renseignement complémentaire : en détention en Allemagne depuis mai 2007.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Mounir El Motassadeq (alias Mounir el Moutassadeq). Adresse : Allemagne. Né le 3.4.1974, à Marrakech, Maroc. Nationalité : marocaine. Passeport marocain n° H 236483. N° d'identification nationale : E-491591 (carte d'identité nationale marocaine). Renseignements

complémentaires : a) détenu en Allemagne, b) nom de son père : Brahim Brik ; nom de sa mère : Habiba Abbes.»

(22) La mention «Sami Ben Khamis Ben Saleh Elseid [alias a) Omar El Mouhajer, b) Saber]. Adresse : Via Dubini 3, Gallarate (VA), Italie. Né le 10.2.1968, à Menzel Jemil Bizerte, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport tunisien n° K929139, délivré le 14.2.1995, arrivé à expiration le 13.2.2000. N° d'identification nationale : 00319547 (attribué le 8.12.1994). Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : SSDSBN68B10Z352F, b) nom de sa mère : Beya Al-Saidani, c) en octobre 2007, était détenu en Italie ; d) extradé d'Italie vers la Tunisie le 3.6.2008.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Sami Ben Khamis Ben Saleh Elseid [alias a) Omar El Mouhajer, b) Saber]. Adresse : 6 rue Ibn Al-Haythman, Manubah, Tunis, Tunisie. Né le 10.2.1968, à Menzel Jemil, Bizerte, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport tunisien n° K929139, délivré le 14.2.1995, arrivé à expiration le 13.2.2000. N° d'identification nationale : 00319547 (attribué le 8.12.1994). Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale : SSDSBN68B10Z352F, b) nom de sa mère : Beya al-Saidani, c) expulsé d'Italie vers la Tunisie le 2.6.2008.»

(23) La mention «Mustafa Mohamed Fadhil [alias a) Al Masri, Abd Al Wakil, b) Ali, Hassan, c) Anis, Abu, d) Elbishy, Moustafa Ali, e) Fadil, Mustafa Muhammad, f) Fazul, Mustafa, g) Mohammed, Mustafa, h) Mustafa Ali Elbishy, i) Al-Nubi, Abu, j) Hussein, k) Jihad, Abu, l) Khalid, m) Man, Nu, n) Yussrr, Abu]. Date de naissance : a) 23 juin 1976, b) 1er janvier 1976. Lieu de naissance : Le Caire, Égypte. Nationalité : a) égyptienne, b) kényane. N° d'identification nationale : 12773667 (carte d'identité kényane) n° de série 201735161.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Mustafa Mohamed Fadhil [alias a) Al Masri, Abd Al Wakil, b) Ali, Hassan, c) Anis, Abu, d) Elbishy, Moustafa Ali, e) Fadil, Mustafa Muhammad, f) Fazul, Mustafa, g) Mohammed, Mustafa, h) Mustafa Ali Elbishy, i) Al-Nubi, Abu, j) Hussein, k) Jihad, Abu, l) Khalid, m) Man, Nu, n) Yussrr, Abu]. Date de naissance : a) 23.6.1976, b) 1.1.1976. Lieu de naissance : Le Caire, Égypte. Nationalité : kényane. N° d'identification nationale : 12773667 (carte d'identité kényane) n° de série 201735161.»

(24) La mention «Zayn Al-Abidin Muhammad Hussein [alias a) Abu Zubaida ; b) Abd Al-Hadi Al-Wahab ; c) Zain Al-Abidin Muhahhad Husain ; d) Zayn Al-Abidin Muhammad Husayn ; e) Zeinulabideen Muhammed Husein Abu Zubeidah ; f) Abu Zubaydah ; g) Tariq Hani]. Né le a) 12.3.1971, b) 31.12.1971, à Riyad, Arabie saoudite. Nationalité : palestinienne. Passeport égyptien n° 484824, délivré le 18.1.1984 par l'ambassade égyptienne de Riyad. Renseignement complémentaire : en juillet 2007, était détenu aux États-Unis d'Amérique.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Zayn Al-Abidin Muhammad Hussein [alias a) Abu Zubaida, b) Abd Al-Hadi Al-Wahab, c) Zain Al-Abidin Muhammad Husain, d) Zayn Al-Abidin Muhammad Husayn, e) Zeinulabideen Muhammed Husein Abu Zubeidah, f) Abu Zubaydah, g) Tariq Hani]. Né le 12.3.1971 à Riyad, Arabie saoudite. Nationalité : palestinienne. Renseignements complémentaires : a) proche associé d'Oussama ben Laden et intermédiaire dans les déplacements de terroristes ; b) se trouvait en détention provisoire aux États-Unis d'Amérique en juillet 2007.»

(25) La mention «Wa'el Hamza Abd Al-Fatah Julaidan [alias a) Wa'il Hamza Julaidan, b) Wa'el Hamza Jalaidan, c) Wa'il Hamza Jalaidan, d) Wa'el Hamza Jaladin, e) Wa'il Hamza Jaladin, f) Wail H.A. Jlidan, g) Abu Al-Hasan al Madani], né le a) 22.1.1958, b) 20.1.1958 à Al-Madinah, Arabie Saoudite. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : a) A-992535 (passeport saoudien), b) B 524420 (délivré le 15.7.1998, expiré le 22.5.2003).», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Wa'el Hamza Abd Al-Fatah Julaidan [alias a) Wa'il Hamza Julaidan, b) Wa'el Hamza Jalaidan, c) Wa'il Hamza Jalaidan, d) Wa'el Hamza Jaladin, e) Wa'il Hamza Jaladin, f) Wail H.A. Jlidan, g) Abu Al-Hasan al Madani]. Né le a) 22.1.1958, b) 20.1.1958, à Al-Madinah, Arabie saoudite. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : a) A-992535

(passeport saoudien), b) B 524420 (délivré le 15.7.1998, arrivé à expiration le 22.5.2003). Renseignement complémentaire : directeur exécutif de Rabita Trust.»

(26) La mention «Mehdi Ben Mohamed Ben Mohamed Kammoun. Adresse : Via Masina 7, Milan, Italie. Date de naissance : 3 avril 1968. Lieu de naissance : Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : M307707 (passeport tunisien émis le 12 avril 2000, arrivé à expiration le 11 avril 2005). Renseignements complémentaires : a) numéro d'identification fiscale italien : KMMMHD68D03Z352N, b) condamné à 5 ans et 10 mois de prison en Italie le 17 mai 2002. Peine réduite à 3 ans et 6 mois par la Cour d'appel de Milan le 23 avril 2003. Expulsé vers la Tunisie le 22 juillet 2005.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Mehdi Ben Mohamed Ben Mohamed Kammoun (alias Salmane). Adresse : Via Masina 7, Milan, Italie. Né le 3.4.1968, à Tunis, Tunisie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : M307707 (passeport tunisien émis le 12.4.2000, arrivé à expiration le 11.4.2005). Renseignements complémentaires : a) numéro italien d'identification fiscale: KMMMHD68D03Z352N, b) expulsé d'Italie vers la Tunisie le 22.7.2005, c) purge actuellement une peine d'emprisonnement de huit ans en Tunisie.»

(27) La mention «Fethi Ben Al-Rabei Ben Absha Mnasri [alias a) Mnasri Fethi ben Rebai, b) Mnasri Fethi ben Rebai, c) Mnasri Fethi ben al-Rabai, d) Mnasri Fethi ben Rabaj, e) Fethi Alic, f) Amor, g) Omar Abu, h) Omar Tounsi, i) Amar]. Adresse : Birmingham, Royaume-Uni. Date de naissance : a) 6.3.1969, b) 6.3.1963, c) 3.6.1963. Lieu de naissance : a) Al-Sanadil Farm, Nafzah, gouvernorat de Béja, Tunisie ; b) Tunisie ; c) Algérie. Nationalité: tunisienne. Passeport n° : L497470 (passeport tunisien délivré le 3.6.1997, arrivé à expiration le 2.6.2002). Renseignements complémentaires : nom de sa mère: Fatima Balayish.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Fethi Ben Al-Rabei Ben Absha Mnasri [alias a) Mnasri Fethi ben Rebai, b) Mnasri Fethi ben al-Rabai, c) Mnasri Fethi ben Rebai, d) Fethi Alic, e) Amor, f) Abu Omar, g) Omar Tounsi, h) Amar]. Adresse : Birmingham, Royaume-Uni. Date de naissance : a) 6.3.1969, b) 6.3.1963, c) 3.6.1969. Lieu de naissance : a) Al-Sanadil Farm, Nefza, gouvernorat de Béja, Tunisie ; b) Tunisie ; c) Algérie. Nationalité : tunisienne. Passeport n° : L497470 (passeport tunisien délivré le 3.6.1997, arrivé à expiration le 2.6.2002). Renseignement complémentaire : nom de sa mère Fatima Balayish.»

(28) La mention «Yasin Abdullah Ezzedine Qadi [alias a) Kadi, Shaykh Yassin Abdullah ; b) Kahdi, Yasin ; c) Yasin Al-Qadi]. Né le 23 février 1955 au Caire, Égypte. Nationalité : saoudienne. Numéro de passeport : a) B 751550, b) E 976177 (délivré le 6 mars 2004, expire le 11 janvier 2009). Renseignement complémentaire : Jeddah, Arabie saoudite.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Yasin Abdullah Ezzedine Qadi [alias a) Kadi, Shaykh Yassin Abdullah ; b) Kahdi, Yasin ; c) Yasin Al-Qadi]. Adresse : Farsi Center – West Tower 11th floor, Suite 1103, Wally Al-Ahd Street, Ruwais District, P.O. Box 214, Jeddah 21411, Arabie saoudite. Né le 23.2.1955, au Caire, Égypte. Nationalité : saoudienne. Passeport n° : a) B 751550, b) E 976177 (délivré le 6.3.2004, arrivé à expiration le 11.1.2009).»

(29) La mention «Abdelhalim Hafed Abdelfattah Remadna [alias a) Abdelhalim Remadna, b) Jalloul]. Adresse : Algérie. Né le 2.4.1966, à Biskra, Algérie. Nationalité : algérienne. Renseignement complémentaire: a) détenu en Italie jusqu'à son expulsion vers l'Algérie le 13.8.2006.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Abdelhalim Hafed Abdelfattah Remadna [alias a) Abdelhalim Remadna, b) Jalloul.] Adresse: Algérie. Né le 2.4.1966, à Biskra, Algérie. Nationalité : algérienne. Renseignement complémentaire : expulsé d'Italie vers l'Algérie le 12.8.2006.»

(30) La mention «Amin Muhammad Ul Haq Saam Khan [alias a) Al-Haq ; Amin, b) Amin, Muhammad ; c) Dr Amin ; d) Ul-Haq, Dr Amin]. Date de naissance : 1960. Lieu de naissance : province de Nangarhar, Afghanistan. Nationalité : afghane. Renseignements complémentaires : a) coordonnateur de la sécurité pour Oussama ben Laden ; b) rapatrié vers l'Afghanistan en février 2006.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Amin Muhammad Ul Haq Saam Khan [alias a) Al-Haq, Amin, b) Amin, Muhammad, c) Dr Amin, d) Ul-Haq, Dr Amin]. Né en 1960, dans la province de Nangarhar, Afghanistan. Nationalité : afghane. Renseignements complémentaires : a) coordonnateur de la sécurité pour Oussama ben Laden ; b) rapatrié vers l'Afghanistan en février 2006.»

(31) La mention «Tharwat Salah Shihata Ali [alias a) Tarwat Salah Abdallah, b) Salah Shihata Thirwat, c) Shahata Thirwat]. Né le 29 juin 1960 en Égypte.», sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par les données suivantes :

«Tharwat Salah Shihata [alias a) Tarwat Salah Abdallah, b) Salah Shihata Thirwat, c) Shahata Thirwat, d) Tharwat Salah Shihata Ali]. Né le 29.6.1960, en Égypte. Nationalité : égyptienne.»

*Arrêté Ministériel n° 2011-67 du 11 février 2011 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « VESTRA WEALTH S.A.M. », au capital de 450.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « VESTRA WEALTH S.A.M. », présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 450.000 euros, reçu par Me H. REY, Notaire, le 30 juillet 2010 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires, modifiée ;

Vu la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.284 du 10 septembre 2007 portant application de ladite loi ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « VESTRA WEALTH S.A.M. » est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

## ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 30 juillet 2010.

## ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

## ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

## ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement, en application de l'ordonnance souveraine n° 2.214 du 9 juin 2009.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

## ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-68 du 11 février 2011 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « EIFFAGE CONSTRUCTION MONACO S.A.M. », au capital de 280.000 €.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « EIFFAGE CONSTRUCTION MONACO S.A.M. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 23 novembre 2010 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 janvier 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 7 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 280.000 € à celle de 3.480.000 € ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 novembre 2010.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-69 du 14 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Musée d'Anthropologie Préhistorique relevant de la Direction des Affaires Culturelles.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 février 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Attaché au Musée d'Anthropologie Préhistorique relevant de la Direction des Affaires Culturelles (catégorie B - indices majorés extrêmes 289/379).

## ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) être de nationalité monégasque ;
- 2) être titulaire du baccalauréat ;
- 3) justifier d'une expérience d'au moins une année au sein de l'Administration monégasque.

## ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;

- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;

- M. Patrice CELLARIO, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;

- M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;

- M. Jean-Charles CURAU, Directeur des Affaires Culturelles ;

- Mme Marie-Christine COSTE, représentant les fonctionnaires de la section B1 auprès de la Commission Paritaire, en l'absence de Mme Laurence BELUCHE et de M. Michaël MARTIN, respectivement représentant titulaire et suppléant des fonctionnaires auprès de la section B4 de la Commission Paritaire, compétente.

## ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-70 du 14 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Chargé de Mission au Conseil National.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 février 2011 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Chargé de Mission au sein du Cabinet du Président du Conseil National (catégorie A – indices majorés extrêmes 456/583).

## ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine des sciences politiques ;
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de la communication ;
- justifier d'une expérience d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque.

## ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Le Président du Conseil National ou son représentant, Président ;
- Deux membres désignés par le Président du Conseil National ;

- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant ;

- Mme Marie-Pierre FASSIO, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou M. Yoann AUBERT, suppléant.

## ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

## ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2011-71 du 14 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Conseiller Technique au Conseil National.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 février 2011 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Conseiller Technique au Secrétariat Général du Conseil National (catégorie A - indices majorés extrêmes 600/725).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 5 ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 15 années dans le domaine économique et financier ;
- justifier d'une expérience d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de leur acte de naissance ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Le Président du Conseil National ou son représentant, Président ;
- Deux membres désignés par le Président du Conseil National ;
- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant ;
- Mme Nadège PROVENZANO, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou M. Christophe ORSINI, suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février deux mille onze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

*Arrêté Municipal n° 2011-0477 du 9 février 2011 portant nomination d'un Contrôleur dans les Services Communaux (Contrôle Municipal des Dépenses).*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2005-024 du 13 avril 2005 portant nomination et titularisation d'un Attaché dans les Services Communaux (Service de Gestion-Prêt et location du matériel municipal pour la Ville) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-032 du 17 mars 2006 portant nomination d'un Comptable dans les Services Communaux (Salle du Canton - Espace Polyvalent) ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Peter ALIPRENDI est nommé dans l'emploi de Contrôleur au Contrôle Municipal des Dépenses, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 9 février 2011, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 9 février 2011.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

*Arrêté Municipal n° 2011-0478 du 9 février 2011 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe dans les Services Communaux (Secrétariat Général).*

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert à la Mairie, un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire Sténodactylographe au Secrétariat Général.

ART. 2.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder la nationalité monégasque ;
- être titulaire d'un B.E.P de secrétariat ou posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;
- présenter de sérieuses connaissances des logiciels Word, Excel et Lotus Notes ;
- un grand devoir de réserve est demandé.

ART. 3.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie dans les dix jours de la publication du présent arrêté.

Ils comporteront les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le Jury d'examen sera composé comme suit :

- M. le Maire, Président,
- M. Henri DORIA, Premier Adjoint,
- Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, ou son représentant,
- Mme le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ou son représentant,
- M. P. PARIZIA, Membre titulaire représentant les fonctionnaires communaux au sein des Commissions Paritaires.

ART. 5.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 9 février 2011, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 9 février 2011.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2011-22 d'un Chef de Section à la Direction de l'Aménagement Urbain.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Aménagement Urbain, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 456/583.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement, du design et/ou du dessin industriel, de niveau Baccalauréat + 5, avec de préférence, une expérience dans un des domaines précités ;
- ou à défaut, être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur du niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement, du design et/ou du dessin industriel et posséder une expérience professionnelle d'au moins deux années dans un des domaines précités ;
- des connaissances en génie civil, réseaux et infrastructures, VRD et végétaux en milieu urbain seraient souhaitées ;

- maîtriser les techniques de dessin ;
- maîtriser l'utilisation des outils informatiques (Word, Excel, Autocad, DAO/CAO, logiciel de retouche de photo et photomontage) ;
- avoir le sens des responsabilités, faire preuve d'une bonne organisation, savoir travailler en équipe et posséder des qualités managériales ;
- la maîtrise de la langue anglaise serait appréciée.

---

*Avis de recrutement n° 2011-23 d'une Secrétaire-Sténodactylographe au Secrétariat du Département de l'Intérieur.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe au Secrétariat du Département de l'Intérieur pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de secrétariat ;
- ou à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- une bonne pratique de la langue anglaise et/ou italienne serait appréciée ;
- des connaissances en matière de comptabilité publique seraient appréciées ;
- la connaissance de la sténographie serait souhaitée.

L'attention des candidats est attirée sur la possible nécessité d'assurer un service le week-end et les jours fériés.

---

*Avis de recrutement n° 2011-24 d'un Attaché au Service de l'Emploi de la Direction du Travail.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché au Service de l'Emploi de la Direction du Travail, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme du Baccalauréat ;
- une expérience en secrétariat dans le domaine social serait souhaitée ;
- avoir une bonne présentation et le sens des relations humaines ;
- avoir des aptitudes en matière de travail en équipe et de travaux administratifs ;
- disposer d'une grande rigueur et d'une bonne organisation dans la gestion et le suivi de dossiers administratifs ;
- justifier d'une très bonne connaissance de l'outil informatique ;
- des notions de langues étrangères seraient appréciées.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le poste consiste principalement en de la saisie informatique de documents administratifs.

---

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entré H - 1, avenue de Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

---

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

---

*Appel à candidature pour l'attribution d'une autorisation administrative de mise en exploitation de taxi*

L'Administration lance un appel à candidatures pour l'attribution d'une autorisation administrative de mise en exploitation de taxi.

Les candidats devront adresser au Département des Finances et de l'Economie, par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent appel à candidature au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae accompagné d'une photo d'identité,
- un extrait de l'acte de naissance,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque),
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date,
- une copie certifiée conforme du permis de conduire,
- une copie des titres et références professionnels communiqués.

Les candidats devront en outre satisfaire aux conditions suivantes :

- justifier de bonnes garanties morales,
- posséder notamment des notions d'anglais et d'italien.

Les candidats sont informés qu'il sera procédé à une évaluation orale de leur compétence dans ces deux langues.

L'attention des candidats est également appelée sur l'opportunité de mettre en service des véhicules respectant l'environnement.

Conformément à la loi, la priorité sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

## Direction de l'Habitat.

*Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

### OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé Villa Edelweiss, 52, boulevard du Jardin Exotique, au 3<sup>ème</sup> étage, de 3 pièces, comprenant une entrée et dégagement, cuisine équipée, salle de bains avec wc, wc invités, deux chambres, dressing, salle de séjour, balcon et cave au 1<sup>er</sup> sous-sol, d'une superficie de 81,15 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 2.400 euros.

Charges mensuelles en sus.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Cabinet WOLZOK IMMOBILIER, 1, rue des Genêts, tél. 97.97.01.08 ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>,

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 18 février 2011.

## DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

*Avis de recrutement d'un coordinateur au centre d'accueil des visiteurs consacré au T.I.C. de l'Union Internationale des Télécommunications (Genève).*

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de coordinateur au centre d'accueil des visiteurs consacré au TIC de l'Union Internationale des Télécommunications (Genève).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur en gestion de projet, administration d'entreprise, télécommunications, communications, études muséales ou dans un domaine connexe ;

OU

- avoir une formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités ;

- posséder une expérience d'au moins cinq années à des postes à responsabilité croissante dans la pratique de la gestion de projet, couvrant tous les aspects de l'évolution et de l'exécution des processus, dont au moins deux ans au niveau international de préférence à des postes en rapport avec des musées ou des centres pour visiteurs ;

- un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à deux années d'expérience professionnelle ;

- avoir une excellente connaissance de l'une de six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) et une très bonne connaissance d'une deuxième langue officielle ;

- la connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage ;

- avoir une sensibilité politique, être ingénieux, avoir l'esprit d'initiative et un jugement sûr ;

- être courtois, créatif et avoir du tact et de la diplomatie ;

- avoir une aptitude à travailler efficacement avec des personnes de différentes nationalités et cultures ;

- avoir d'excellentes capacités d'organisation et une grande méticulosité ;

- avoir la capacité d'acquérir et d'utiliser de nouvelles compétences, l'aptitude à hiérarchiser les priorités et à gérer efficacement diverses activités impliquant des délais multiples ;



- être capable de s'adapter à des priorités, exigences et délais en constante évolution, grâce à ses capacités en matière d'analyse et de résolution de problèmes ;

- avoir une très bonne connaissance des logiciels de gestion de projet ;

- disposer d'excellentes aptitude à la conceptualisation et avoir la capacité d'obtenir la coopération de diverses sources (direction, sponsors, parties prenantes) ;

- avoir la capacité à communiquer verbalement et par écrit de manière succincte, claire et convaincante.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 14 mars 2011 sur le site de l'Union Internationale des Télécommunications (<http://www.itu.int/employment/recrutement/index.html>) en rappelant la référence de l'avis de vacance ITU/SG/SPM/2011/P1.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

---

## MAIRIE

---

### Convocation du Collège Electoral

Le Maire rappelle aux électeurs que par arrêté ministériel n° 2010-38 du 19 janvier 2010, le Collège électoral est convoqué le 13 mars 2011 à l'effet d'élire les quinze membres du Conseil Communal.

Les opérations électorales se dérouleront à la Salle du Canton-Espace Polyvalent, 7, terrasses de Fontvieille de 8 heures à 19 heures, sans interruption.

En cas de ballottage, le second tour du scrutin aura lieu le 20 mars 2011.

---

### *Réalisation, fourniture, montage et démontage de décors du village de Noël pour la Ville de Monaco à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 qui se dérouleront sur le Quai Albert 1<sup>er</sup>*

La Mairie de Monaco lance une consultation pour la réalisation, la location de décors, leur montage et leur démontage du village de Noël pour les fêtes de fin d'année 2011.

Les personnes physiques ou morales intéressées par cette consultation sont invitées à venir retirer le règlement de consultation et le cahier des charges au Service Animation de la Ville, Foyer Sainte Devote, 3 rue Philibert Florence MC 98000 Monaco (tel : + 377 93 15 06 00), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les dossiers de candidature devront être adressés, sous enveloppe cachetée avec mention « Consultation portant sur la réalisation, la fourniture, le montage et le démontage de décors du village de Noël pour la Ville de Monaco à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 - NE PAS OUVRIR », Service Animation de la Ville - Mairie de Monaco, au plus tard le 28 février 2011, soit par voie postale, soit par tout système d'acheminement, en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis aux heures d'ouverture des bureaux du Service Animation de la Ville (8 h 30 - 16 h 30) contre récépissé.

---

### *Appel à candidatures dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine.*

La Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de bar à vin selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 17 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 14 heures et possibilité jusqu'à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

---

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de boulangerie-pâtisserie selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 43,50 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

---

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de charcuterie-volailler (à l'exclusion de boucherie) selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 17 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 14 heures et possibilité jusqu'à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de fromagerie selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 17 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 14 heures et possibilité jusqu'à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de spécialités culinaires asiatiques selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 17 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 14 heures et possibilité jusqu'à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de spécialités régionales selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 38,50 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de thé/café selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 17 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 14 heures et possibilité jusqu'à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

Dans le cadre de la restructuration du Marché de la Condamine, la Mairie de Monaco lance un appel à candidature pour une activité de traiteur - rôtisseur selon les conditions ci-après :

- Début d'exploitation : 2<sup>ème</sup> semestre 2012 ;
- Surface de la cabine : 43,50 m<sup>2</sup> ;
- Horaires d'ouverture minimum au public de 7 heures à 20 heures.

Pour toute information complémentaire, le candidat peut se renseigner et retirer le cahier des charges administratif auprès du Service du Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, Place de la Mairie, 98000 Monaco (Tél : + 377.93.15.28.32), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les plis des candidatures devront être déposés aux horaires d'ouverture des bureaux contre récépissé ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de Monaco, Domaine Communal - Commerce - Halles et Marchés, au plus tard le mercredi 23 mars 2011.

*Avis de vacance d'emploi n° 2011 - 007 d'un poste de maître-nageur-sauveteur à la piscine Saint-Charles.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Maître-nageur sauveur à la Piscine Saint Charles est vacant au Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ;
- justifier éventuellement d'une ou plusieurs formations afin d'encadrer les spécialités de la natation suivantes : les bébés nageurs, la natation prénatale, les personnes du 3<sup>ème</sup> âge... ;
- avoir une bonne présentation, savoir travailler en équipe et avoir le sens des relations ;
- des connaissances des langues anglaise et italienne seraient souhaitables.

**ENVOI DES DOSSIERS**

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**INFORMATIONS**

*La Semaine en Principauté*

*Manifestations et spectacles divers*

*Hôtel Hermitage - Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,  
Animation musicale.

*Port de Fontvieille*

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,  
Foire à la brocante.

*Hôtel de Paris Salle Empire*

Le 27 février, à 12 h,  
« Les Brunchs Musicaux », concert de musique de chambre avec Marie-B. Barrière-Bilote, clarinette, Arthur Menrath, basson, Patrick

Peignier, cor, Zhang Zhang, violon, Maria Chirokoliyska, contrebasse, Elizbieta Ziomek, piano. Au programme : Aventures (musicales !)... de Till l'espiègle.

*Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo*

Le 20 février, à 18 h,

Concert par les Chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo sous la direction de Stefano Visconti, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Les 19, 22 et 25 février, à 20 h,

Le 27 février, à 15 h,

Opéra : « Salomé » de Richard Strauss avec Andréas Conrad, Hedwig Fassebender, Nicolas Beller Carbone, Werner Van Mechelen, Atilla B. Kiss, Aude Extrémo, Sebastian Kohlhepp, Gustavo Quaresma, Sören Richter, Johannes Weiss, Wenwei Zhang, Roger Joakim, Alain Gabriel, Pierre Doyen et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Asher Fischer.

Le 26 février, à 19 h,

En direct du Metropolitan Opera de New York, retransmission sur grand écran de « Iphigénie en Tauride » de Glick, organisée par l'Association des Amis de l'Opéra de Monte-Carlo.

*Théâtre Princesse Grace*

Les 11 et 12 mars, à 21 h,

Anne Roumanoff « Anne, Bien plus que 20 ans ».

*Théâtre des Variétés*

Les 18 et 19 février, à 21 h,

Théâtre « La répétition ou l'Amour puni » de Jean Anouilh par le Studio de Monaco.

*Grimaldi Forum*

Le 18 février, à 20 h 30,

Ballets : « Deca Dance » de Ohad Naharin par The Batsheva Ensemble organisé par le Monaco Dance Forum.

*Bibliothèque Louis Notari*

Le 9 mars, à 17 h,

Thé littéraire autour de la littérature argentine contemporaine, particulièrement riche, avec des écrivains comme Julio Cortazar, Manuel Puig et Jorge Luis Borges.

Le 10 mars, à 19 h,

Séance ciné-club : film : « El Viaje (Le Voyage) » (1992) de Fernando Solanas.

Le 18 mars, à 19 h,

Concert de musique de tango donné par la Formation Tango de l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III.

**Expositions**

*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition permanente sur le thème «Méditerranée - Splendide, Fragile, Vivante».

*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition-vente sur 500m<sup>2</sup> de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

*Grimaldi Forum - Grande Verrière*

Jusqu'au 20 mars,

Exposition de photographies sur le thème «Regards sur la Papouasie - nouvelle Guinée» par Peter et Georgia Bowater.

*Maison de l'Amérique Latine*

(tous les jours sauf dimanches et jours fériés)

Jusqu'au 19 février, de 15 h à 20 h,

Exposition des toiles de l'Ecole de Cuzco en collaboration avec Christopher Lord.

Le 18 février, à 19 h 30,

Diaporama-conférence Le Quattrocento - Masolino - Masaccio  
Les précurseurs de la Première Renaissance commenté par le Maître confrencier Gérard Saccoccini.

Du 23 février au 12 mars, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures de Dominique Boutaud.

*Nouveau Musée National (Garage - Villa Sauber)*

Jusqu'au 31 décembre,

Exposition de la Ferrari 308 GTS de Bertrand Lavier.

Jusqu'au 22 février,

Exposition à la Villa Paloma : «La Carte d'après Nature» avec une sélection de photographies d'artistes par Thomas Demand.

Jusqu'au 30 avril,

Les Collections du Nouveau Musée National de Monaco vues par l'artiste Yinka Shonibare MBE.

*Parking du Chemin des Pêcheurs*

Du 19 février au 20 mars,

A l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Cathédrale de Monaco, exposition photographique sur le thème de la Cathédrale.*Galerie l'Entrepôt*

Jusqu'au 25 février, de 15 h à 19 h,

Open des Artistes de Monaco 2011 - Exposition concours sur le thème «Heureux qui comme Ulysse...».

*Galerie Carré Doré*

Jusqu'au 12 mars, de 12 h à 18 h, (sauf les dimanches et lundis)

Exposition sur le thème «Fly...In High Resolution» par Konstantine Khudyakov.

**Sports***Monte-Carlo Golf Club*

Le 20 février,

Prix du Comité Finales - Match Play (R).

Le 27 février,

Coupe Morosini 4 B.M.B - Stableford.

*Stade Louis II*

Le 26 février, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Caen.

*Baie de Monaco*

Les 19 et 20 février,

Régate à l'aviron - 7<sup>ème</sup> Challenge Prince Albert II, organisée par la Société Nautique de Monaco.


---

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES**


---

**GREFFE GENERAL**


---

**EXTRAIT**


---

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Sophie LEONARDI-FLEURICHAMP, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.C.S. BERVICATO & CIE et de son gérant commandité Salvatore BERVICATO, a prorogé jusqu'au 31 mai 2011 le délai imparti au syndic Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 8 février 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

---

**EXTRAIT**

Par procès-verbal en date de ce jour, M. Cyril BOUSSERON, Juge commissaire de la liquidation des biens de la SAM S.M.P. a donné acte au syndic André GARINO de ses déclarations, déclaré close la procédure et constaté la dissolution de l'union des créanciers.

Monaco, le 10 février 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Stéphanie VIKSTRÖM, Juge commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque AC BAT et AC BAT CHARPENTES, conformément à l'article 428 du Code de commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic André GARINO dans la cessation des paiements susvisée.

Monaco, le 11 février 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

---

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Michèle HUMBERT, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la S.C.S. URBANCZYK et Cie « La Maison de Beauté Carita » et de Mme Rachel URBANCZYK, gérante commanditée, a prorogé jusqu'au 27 mai 2011 le délai imparti au syndic Jean-Paul SAMBA pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 14 février 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la cessation des paiements et liquidation des biens de la S.A.M. CT INTERNATIONAL, a arrêté l'état des créances à la somme de UN MILLION TRENTE-TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES (1.033.450,96 euros), sous réserve des admissions dont les droits ne sont pas encore liquidés.

Monaco, le 15 février 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Sophie LEONARDI-FLEURICHAMP, juge commissaire de la cessation des paiements de la société en commandite simple BERVICATO & Cie et de Salvatore BERVICATO, a autorisé le syndic Christian BOISSON à céder de gré à gré à la société HEIDELBERG France la machine à imprimer de marque HEIDELBERG, type GTO 52-4, n° 720439, pour un montant de 95.680 euros, sous réserve de l'homologation ultérieure de ladite cession par le Tribunal.

Monaco, le 15 février 2011.

*Le Greffier en Chef,*  
B. BARDY.

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO  
Notaire  
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**RENOUVELLEMENT DE LOCATION GERANCE***Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 26 janvier 2011, la S.A.M. COIFFURE NOUVELLE, avec siège à Monaco, 27, boulevard Charles III, a renouvelé en gérance libre, pour une période de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011, au profit de M<sup>me</sup> Isabelle SCHWARTZ, coiffeuse, demeurant à Menton (06), 15, avenue des Acacias, «Le San Pedro», un fonds de commerce de coiffure pour dames, vente de parfumerie, objets de toilette, manucure, exploité à Monaco, 27, boulevard Charles III, sous le nom de «SALON MADO».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 février 2011.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire

26 Avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**CESSION DE DROIT AU BAIL***Première Insertion*

Suivant acte reçu par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, notaire à MONACO, le 29 octobre 2010, réitéré le 11 février 2011, Monsieur Sergio, Giorgio, Giuseppe COSTA, demeurant à MONACO, «Le Bristol», 25 bis, boulevard Albert I<sup>er</sup>, a cédé à la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. MAISON MULLOT», ayant siège à MONACO, 5, rue du Gabian, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco, sous le numéro 90 S 02652, le droit au bail des locaux situés au rez-de-chaussée gauche de l'immeuble sis 22, avenue de la Costa, à MONTE-CARLO.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 février 2011.

Etude de Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
26 Avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**RENOUVELLEMENT DE  
CONTRAT DE GERANCE**

*Première insertion*

La gérance libre consentie par Madame Marinette LANZA, retraitée, demeurant à Monaco, "Les Villas des Pins", 8, rue Honoré Labande, épouse de Monsieur Bernard ANTOGNELLI, à Madame Gilliane MEDECIN, commerçante, demeurant à Monaco, 6, boulevard de France, concernant un fonds de commerce de «Vente d'objets, souvenirs, cartes postales et articles de bazar, vente et développement de films photographiques, achat, vente, exposition de peintures, gravures, estampes, dessins, tableaux, achat et vente de livres anciens et modernes ainsi que tous travaux artistiques ayant trait à la photographie», exploité dans des locaux sis à Monaco-Ville, 9, rue Comte Félix Gastaldi, sous l'enseigne «LA VIE EN ROSE...» a été renouvelée pour une durée de trois années à compter rétroactivement du 18 janvier 2011, suivant acte reçu par Maître CROVETTO-AQUILINA, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Le contrat prévoit le versement d'un cautionnement.

Monaco, le 18 février 2011.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de Magali CROVETTO-AQUILINA  
Notaire  
26 Avenue de la Costa - MONTE-CARLO

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
DÉNOMMÉE  
«CENTRE MONEGASQUE DE TELERADIOLOGIE»  
EN ABRÉGÉ «CMTR»**

**CESSION DE PARTS SOCIALES**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monaco du 28 janvier 2011, dûment enregistré, un associé a cédé la totalité des parts qu'il détenait à un autre associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «CENTRE MONEGASQUE DE TELERADIOLOGIE» en abrégé «CMTR», au capital de 50.000,00 € ayant siège à Monaco, au 13, avenue des Castellans «Stade Louis II» Bureau 54 et dont Monsieur Nicolas CROVETTO, Radiologue libéral, demeurant à Monaco 15, avenue des Papalins, est le gérant.

Un exemplaire original dudit acte a été déposé le dix-huit février deux mille onze au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 18 février 2011.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA - Notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 4 février 2011, Mme Susan BAXTER, restauratrice, domiciliée 42, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, a cédé à Mr Jaïs ABENHAÏM, commerçant, domicilié 33, rue du Portier, à Monte-Carlo, le droit au bail portant sur des locaux sis en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 3, rue de la Turbie, à Monaco, se composant de : salle principale, une arrière-salle et une cuisine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 février 2011.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**«RADIO MONTE-CARLO NETWORK»  
SOCIÉTÉ ANONYME MONEGASQUE**

**MODIFICATION AUX STATUTS**

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010, les actionnaires de la société anonyme monégasque «RADIO MONTE-CARLO NETWORK», ayant son siège 8, Quai Antoine 1<sup>er</sup>, à Monaco ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) de la manière suivante :

« ARTICLE 3 »

« La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

La programmation, la production, l'acquisition, la commercialisation de programmes radiophoniques et sur tous

médias existants ou à venir, de produits artistiques et d'actualités ainsi que l'achat, la vente et la location des équipements nécessaires.

La prospection, la promotion par tous moyens, la prise d'ordres de publicité, l'exploitation et la régie sous toutes ses formes et pour tous supports et médias.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.»

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 21 janvier 2011.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 8 février 2011.

IV.- Une expédition dudit acte, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 16 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

Signé : H. REY.

---

### GÉRANCE LIBRE

#### *Première Insertion*

---

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 22 novembre 2010, enregistré à Monaco, le 4 février 2011, n° 123555, F° 21, Case 28, la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, dont le siège social est Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) a concédé en gérance libre, du 1er janvier au 31 décembre 2011, à la GENERAL MILLS France S.A. :

- un fonds de commerce de bar-salon de thé/café-glacier, avec vente de glaces à consommer ou à emporter, lui appartenant, dépendant de la Galerie Commerciale de l'immeuble dit « Sporting d'Hiver », sis à Monte-Carlo, Place du Casino ;

- un fonds de commerce de bar-salon de thé/café-glacier avec vente de glaces à consommer ou à emporter, lui appartenant, s'étendant dans la partie Saint-James des Jardins des Boulingrins, sis Monte-Carlo, avenue Princesse Alice.

Un cautionnement de € 44.102,57 (quarante-quatre mille cent deux euros et cinquante-sept centimes) est prévu.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 février 2011.

---

### CESSATION DE PAIEMENT DE LA S.A.M. LA SELECTION ALIMENTAIRE « SELECTAL »

Siège social : 3, rue de l'Industrie - MONACO

Les créanciers présumés de la S.A.M. LA SELECTION ALIMENTAIRE exerçant le commerce sous l'enseigne « SELECTAL » déclarée en cessation des paiements par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco, en date du 28 octobre 2010, sont invités conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à Monsieur Jean-Paul SAMBA, Syndic, Stade Louis II - Entrée F - 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de commerce, Madame le Juge-Commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Monaco, le 18 février 2011.

---

### EUGÈNE OTTO-BRUC IMMOBILIER S.A.R.L.

#### CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 15 octobre 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Eugène OTTO-BRUC IMMOBILIER S.A.R.L.

Objet : Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

Toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce.

La gestion immobilière, l'administration de biens immobiliers et le syndicat d'immeubles en copropriété.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années.

Siège : 15, rue de Millo - Monaco.

Capital : 135.000 euros divisé en 1.350 parts de 100 euros.

Gérance : Monsieur Benjamin BEHAR - 24, rue de Millo - Monaco.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 10 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

---

#### APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

---

##### *Première Insertion*

---

Suivant acte sous seing privé en date du 15 octobre 2010, contenant établissement des statuts de la S.A.R.L. devant exister sous la dénomination sociale « Eugène OTTO-BRUC IMMOBILIER S.A.R.L. », Madame Maria Dolorès OTTO-BRUC a apporté à ladite société un fonds de commerce d'agence de transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, administration de biens immobiliers et syndicat d'immeubles en copropriété, exploité au 15, rue de Millo à Monaco sous l'enseigne « OTTO-BRUC IMMOBILIER ».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la S.A.R.L. 15, rue de Millo à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 février 2011.

---

#### S.A.R.L. LE NAUTIC

---

#### CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 9 juillet 2010, enregistré à Monaco le 15 juillet 2010, F°/Bd 72 v, case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : « S.A.R.L. LE NAUTIC ».

Objet social :

« Snack-bar ;

Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières se rattachant à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en favoriser le développement ».

Capital social : 15.000 € divisé en 150 parts de 100 € chacune.

Durée : 50 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

Siège : Quai Albert 1<sup>er</sup> - Stade Nautique Rainier III – Monaco.

Co-gérantes : Madame Stéphanie AUBERT et Madame Wendy MITOLO née DERI.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 10 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

---

#### ULTRA LUXUM S.A.R.L.

---

#### CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2010, enregistré à Monaco le 28 décembre 2010, folio 85 R, case 3, il a été décidé la constitution d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :



Raison sociale : « ULTRA LUXUM S.A.R.L. ».

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années.

Siège social : 37, avenue des Papalins - Monaco.

Objet : la société a pour objet tant à Monaco qu'à l'étranger :

- Dans le secteur du luxe d'exception, étude, conception de projet en matière de design destiné à la promotion commerciale, d'image ou d'évènements, ainsi que toutes activités de marketing s'y rapportant et toutes prestations de service y afférant ;

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus.

Capital : 25.000 euros, divisé en cent parts d'intérêt de deux cent cinquante euros chacune.

Gérant : Mademoiselle Jessica Julie SBARAGLIA demeurant à Monaco 2, avenue des Citronniers.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

---

### **MONACO PORT SERVICES**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 30.000 euros

Siège social : 25, boulevard Albert 1<sup>er</sup> - MONACO

---

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 30 décembre 2010, enregistré à Monaco le 24 janvier 2011, F°/Bd 99 V, Case 4, Monsieur Pierre Paul BALDUCCHI, a cédé 420 parts sociales lui appartenant dans le capital de la S.A.R.L. MONACO PORT SERVICES, à Monsieur Stefano TOSITTI.

Le capital social, toujours fixé à la somme de 30.000 (trente mille) €, divisé en deux mille (2.000) parts sociales de quinze (15) € chacune de valeur nominale est désormais réparti comme suit :

- à Monsieur Pierre Paul BALDUCCHI, à concurrence de 600 parts, numérotées de 1001 à 1600 ;

- à Monsieur Stefano TOSITTI, à concurrence de 1400 parts, numérotées 1 à 1000 et 1601 à 2000.

La raison sociale demeure « S.A.R.L. MONACO PORT SERVICES » et la dénomination commerciale « BWA YACHTING ».

Il n'est apporté aucune autre modification au pacte social.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

---

### **L.P.M. S.A.R.L.**

Société à Responsabilité limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 9, avenue d'Ostende – Monaco

---

### **MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2010, enregistrée à Monaco le 15 décembre 2010, folio 154R, case 2, les associés de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « L.P.M. S.A.R.L. » ont décidé de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit :

La société a pour objet tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

- l'édition, la diffusion, la vente, le courtage, l'importation, l'exportation de tous ouvrages, publications, revues, brochures, dépliants, formulaires,

- l'imprimerie sur tout support existant ou à venir,

- la régie publicitaire,

- et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

---

**S.A.R.L. B.T.I.**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : Château Périgord  
6, Lacets Saint Léon - Monaco

---

**CESSIONS DE PARTS SOCIALES  
MODIFICATIONS STATUTAIRES**


---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de quatre cessions de parts en date du 28 septembre 2010 et enregistrées à Monaco le 28 octobre 2010, respectivement sous les F°/Bd 48V, Cases 3, 4, 5 et 6 et d'une assemblée générale du 28 septembre 2010, enregistrée à Monaco le 28 octobre 2010, F°/Bd 48V, Case 7, d'une part, MM. Jan VYT et Eric de MESMAEKER, respectivement associé et associé gérant, ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales à trois nouveaux associés et, d'autre part, M. Eric de MESMAEKER a démissionné de son mandat de cogérant au profit de M. Joël CARBONE, par suite de quoi il a été procédé aux modifications statutaires constatant la nouvelle répartition du capital entre les associés ainsi que la nouvelle gérance de la société.

Messieurs Nicolas HETZEL et Joël CARBONE sont seuls cogérants associés de la société.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 16 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

**S.A.R.L. SHAMROCK MARITIME**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 45.000 euros  
Siège social : 6, boulevard des Moulins - MONACO

---

**NOMINATION D'UN GERANT**


---

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 novembre 2010, Monsieur Giorgio MONDINI a été nommé aux fonctions de gérant.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

**S.A.R.L. WALT**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 145.000 euros  
Siège social : 44, boulevard d'Italie - Bloc D - 9<sup>e</sup> étage -  
bureau 903 - Monaco

---

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**


---

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2010, enregistrée à Monaco le 26 janvier 2011, Folio 101 R, Case 2, il a été décidé le transfert du siège social au 44, boulevard d'Italie - Bloc D - 11<sup>e</sup> étage - bureau n° 1.104 à Monaco.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 9 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011

**HERMANN TRADING S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 145.000 euros  
Siège social : 17, avenue de l'Annonciade - Monaco

---

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**


---

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2011, les associés de la S.A.R.L. HERMANN TRADING ont décidé à l'unanimité :

1. de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 1er janvier 2011 ;
2. de nommer en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée Monsieur Flavio RATTI, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation ;
3. de fixer le siège de liquidation à l'adresse suivante : c/o DCA SAM - 12, avenue de Fontvieille - Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée du 3 janvier 2011 a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

**S.A.R.L. AT HOME BY KATE**

Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 74, boulevard d'Italie - MONACO

**DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 27 janvier 2011, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires.

Madame Kathelyn HALILOU STEPMAN, gérante associée, a été nommée aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social et c'est à cette adresse que la correspondance doit être adressée et où tous les actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé après enregistrement au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 15 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

**S.A.R.L. JTMC**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
 au capital de 15.000 euros  
 Siège de la liquidation :  
 20, avenue de Fontvieille - MONACO

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2010, dûment enregistré, les associés ont approuvé les opérations et comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2010.

Un original de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 février 2011.

Monaco, le 18 février 2011.

**CREDIT FONCIER DE MONACO**

Société Anonyme Monégasque  
 au capital de 34.953.000 euros  
 Siège social : 11, boulevard Albert I<sup>er</sup> - Monaco

**AVIS**

En suite de la décision du gérant, Mademoiselle Carol MILLO, domiciliée 6, rue Basse à Monaco, agent immobilier exerçant son activité sous la dénomination « Agence EUROPAGENCE », sous forme d'entrepreneur individuel de faire un apport de fonds de commerce de gestion immobilière, administration de biens immobiliers et syndic d'immeubles en copropriété, transaction sur immeubles et fonds de commerce, exploité 1, avenue Henry Dunant à Monaco, à la société « EUROPAGENCE S.A.R.L. », selon publications au Journal de Monaco du 24 décembre 2010 et du 31 décembre 2010,

et, en application de l'article 7 de l'ordonnance souveraine n° 15.700 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.252 du 12 juillet 2002 sur les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce,

le Crédit Foncier de Monaco S.A.M., « CFM Monaco », garant, sis 11, boulevard Albert I<sup>er</sup>, fait savoir que

l'effet des garanties financières, de gestion immobilière, administration de biens immobiliers et syndic d'immeubles en copropriété et transactions sur immeubles et fonds de commerce, dont était bénéficiaire ladite Mademoiselle Carol MILLO,

cesse, trois jours francs suivant la présente publication.

Toute créance antérieure éventuelle est à produire dans un délai de trois mois à compter de l'insertion du présent avis.

Le CFM Monaco fait également savoir qu'il a délivré à la société « EUROPAGENCE S.A.R.L. », exploitant de l'agence immobilière, sise 1, avenue Henry Dunant à Monaco, les garanties financières de gestion immobilière, administration de biens immobiliers et syndic d'immeubles en copropriété, et de transactions sur immeubles et fonds de commerce.

Monaco, le 18 février 2011.

## ASSOCIATIONS

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 1er février 2011 de l'association dénommée « Solidarpole ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Le Victoria, Bloc E - Appt. 6 - 13, boulevard Princesse Charlotte, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« a) de réaliser des activités solidaires orientées vers le développement, en portant une attention particulière aux personnes démunies et aux jeunes ;

b) d'organiser des actions de développement respectant les valeurs de solidarité, d'unité et d'universalité en tenant compte de la dimension de la personne dans son contexte culturel et environnemental ;

c) de développer des activités, en particulier dans les domaines social et économique, avec une ouverture internationale. »

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 24 janvier 2011 de l'association dénommée « Monaco-Art-Music ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Le Garden House, 4, avenue Hector Otto, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« Promouvoir la culture, l'art, la musique, la sculpture, le dessin, la peinture, la photographie, la calligraphie, la littérature, le cinéma, l'organisation de conférences culturelles, expositions et des cours pédagogiques.

Promouvoir des musiciens, orchestres, chorales, peintres, poètes, chanteuses, chanteurs, interprètes, sculpteurs, animateurs, close-up, caricaturistes, magiciens.

Animations diverses et caritatives pour la Croix-Rouge, clubs 3<sup>ème</sup> âge, maison de retraite, CCAS, action sociale, hôtels, restaurants et clubs divers. »

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

### VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 février 2011
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.656,35 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.309,54 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	19.609,76 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	280,58 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.659,97 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.994,07 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.504,69 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.923,16 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.269,29 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.108,05 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.278,57 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.186,12 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.087,61 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	852,68 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 février 2011
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.333,12 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.180,62 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.257,50 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	955,92 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.197,80 EUR
Monaco Globe Spécialisation Fonds à 3 compartiments :				
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	346,93 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.111,03 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.180,92 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.377,57 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.095,49 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.870,48 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.562,60 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1008,53 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	659,11 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.242,93 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.149,04 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.086,51 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	51.147,08 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	513 283,18 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.033,88 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 février 2011
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.346,09 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.321,51 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 15 février 2011
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.819,40 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	525,64 EUR





---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---

*imprimé sur papier 100% recyclé*

